Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 2

Artikel: Problèmes actuels de l'économie suisse

Autor: Kuntschen, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888503

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROBLÈMES ACTUELS DE L'ÉCONOMIE SUISSE

par

Charles Kuntschen

Secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses

Après une année record

L'année 1953 a été encore pour l'économie suisse une année favorable. Preuve en soit, en tout premier lieu, le record atteint par nos exportations. Alors que pour 1952 leur valeur avait été de 4.749 millions de francs, les exportations de 1953 ont atteint le chiffre de 5.165 millions, niveau jamais atteint jusqu'ici. De plus, un fait nouveau caractérise le commerce extérieur de la Suisse en 1953 : contrairement à ce qui se passait ordinairement, la valeur des importations est restée, avec 5.571 millions, inférieure à celle des exportations. Ce phénomène ne s'était produit qu'en 1916 et plus récemment en 1945, année exceptionnelle où la pénurie générale avait empêché la Suisse de se ravitailler normalement. Sinon, l'excédent des importations sur les exportations a toujours été considérable, atteignant parfois la valeur d'un milliard et demi. Si, malgré ce déséquilibre de la balance commerciale, la balance des paiements nous était en fin de compte favorable, c'est parce que la Suisse bénéficie d'importantes exportations invisibles.

Mais, dans le cas particulier, la situation de 1953 s'explique par des raisons spéciales. Si, dans une économie telle que celle de la Suisse, qui doit importer pour ainsi dire toutes ses matières premières, les importations ne se sont pas, en 1953, développées au même rythme que les exportations, cela tient à la réserve qu'ont observée les acheteurs de produits importés. Ils ont estimé préférable de vivre sur leurs stocks et de ne pas les renouveler entièrement, dans l'epoir que les prix baisseraient. De plus, un certain ralentissement dans les commandes a atténué la nécessité de se couvrir à long terme.

Sur le marché intérieur, les conditions favorables se sont aussi maintenues. L'activité de l'industrie du bâtiment qui exerce à cet égard une influence considérable s'est encore développée. Le nombre de logements construits et surtout le nombre des constructions autorisées ont augmenté par rapport à 1952. Si l'on constate

un léger recul dans le nombre des projets de construction de fabriques, il faut en revanche enregistrer un développement considérable de l'activité dans les grands chantiers destinés à la construction de barrages hydroélectriques, de proportions parfois gigantesques et assurant, dans ce secteur, du travail pour de longues années.
Signalons aussi qu'en 1953 l'hôtellerie a enregistré un
nombre de « nuitées » qu'elle n'avait pas vu depuis
1947 et que la proportion de la clientèle étrangère a
considérablement augmenté. Si l'ouverture de la saison
d'hiver 1953-1954 a été retardée par suite du manque
de neige, les perspectives actuelles ne sont pas
défavorables.

Sans doute, la situation est moins florissante dans certaines branches, qu'il s'agisse de professions encombrées ou de professions que l'évolution de la technique ou de la mode compromet dans une plus ou moins large mesure. De plus, dans l'agriculture, l'écoulement des fruits a causé des soucis et le marché des vins reste surchargé. Mais ces ombres inévitables dans toute économie n'empêchent pas que le tableau général de la situation se présente sous un jour favorable.

La nécessité d'être vigilant

Cependant, il va sans dire que les milieux de l'économie n'en doivent pas moins rester vigilants.

Tout d'abord, un certain « tassement » s'est produit dans les commandes qui n'assurent plus une occupation à aussi longue échéance. D'autre part, l'économie suisse, dépendant dans une si grande mesure de l'étranger, subira nécessairement les conséquences de l'évolution qui se fera sentir dans les grands pays. Enfin, la concurrence devient toujours plus âpre dans les prix, dans les conditions de livraison, dans les délais de paiement, en particulier par suite de la concurrence de certains États qui, plus ou moins éliminés après la guerre, réapparaissent aujourd'hui sur les marchés avec des conditions de production de plus en plus compétitives.

Le coût de la vie et les salaires

C'est dire toute l'importance que les milieux de l'économie suisse doivent attacher au problème du coût de la vie et des salaires. En 1953, le coût de la vie a pu être pour ainsi dire stabilisé en Suisse, puisque l'indice officiel — établi à 170 (1939 = 100) à fin 1953 — n'a, durant toute l'année, jamais varié que d'un point. Il ne faut cependant pas oublier que, pour un élément important du coût de la vie, à savoir les loyers, une réglementation officielle maintient artificiellement un niveau très bas — l'indice des loyers est à 121 — et que ce système devra, avec le temps, être atténué et même supprimé. Quant aux salaires, ils n'ont pas subi en 1953

de modifications de grande amplitude. Rappelons d'ailleurs que nos salaires sont notoirement parmi les plus élevés d'Europe, même si l'on tient compte des prestations sociales proportionnellement plus fortes dans certains pays. Or, dans l'industrie suisse, qui est avant tout une industrie de qualité dans laquelle le fini du travail joue un grand rôle, les salaires représentent une part prépondérante dans les prix de revient et c'est pourquoi, même en période de prospérité, les salaires ne peuvent pas dépasser un certain niveau, faute de quoi les possibilités de concurrence du pays seraient menacées et l'avenir de nos exportations compromis.

Le financement des exportations

Un problème qui se trouve actuellement en vedette est celui du financement des commandes d'exportation, en particulier le problème

de la garantie contre les risques à l'exportation. La réglementation en vigueur, à savoir la loi du 6 avril 1939 concernant la garantie contre les risques à l'exportation, a sans doute fait ses preuves; elle devrait toutefois pouvoir apporter à notre économie des avantages plus étendus encore, en particulier si on la compare aux réglementations d'autres pays qui accordent à leurs exportateurs des garanties plus substantielles. Le problème doit donc faire maintenant l'objet d'études afin de trouver une solution.

A ce propos, la question de la participation financière de la Confédération à cette garantie a fait l'objet de critiques de la part de certains milieux. Mais ces objections sont faciles à réfuter. A côté des crédits accordés par la Confédération, les dépenses nécessaires pour la garantie de ces risques sont en effet couvertes avant tout par une contribution de $\frac{1}{2}$ % des sommes garanties, contribution versée par les entreprises désirant bénéficier de l'institution. En fait, le crédit que la

Confédération a affecté à la couverture des risques d'exportation depuis la mise en vigueur de cette institution ne dépasse pas en tout quatre millions, qui ont servi à garantir un montant total de sept milliards et demi. Ce crédit présente donc, de la part de l'État, une prime de risque bien modeste.

Le problème de la main-d'œuvre

La situation du marché du travail est naturellement à l'image de la situation économique générale. La statistique enregistre un nombre de chômeurs minime — 7.113 à fin décembre où les conditions atmosphériques

sont défavorables — qui doit être considéré comme un nombre pratiquement incompressible et résultant de causes diverses (chômage saisonnier, chômage fractionnel, etc.).

Cependant, ce «plein emploi » ne va pas sans soulever certains problèmes. C'est ainsi que la pénurie de personnel provoque nécessairement des surenchères et certains employeurs ont eu recours, dans le recrutement de leur main-d'œuvre, à des méthodes peu compatibles avec une concurrence correcte. C'est pourquoi les associations centrales d'employeurs ont, déjà en 1947, établi une convention ayant pour objet de normaliser les méthodes de recrutement du personnel et d'exclure certains procédés. Cette convention a rencontré l'approbation de l'ensemble des organisations économiques et elle semble avoir fait ses preuves.

Mais il est devenu, avec le temps, de plus en plus

indispensable de recourir à la main-d'œuvre étrangère. Cet appoint de main-d'œuvre étrangère s'impose à notre économie pour assurer l'exécution des commandes dans les délais voulus et pour permettre à nos industries saisonnières de remplir pleinement leurs tâches pendant les périodes de pointes. Ce système est d'ailleurs dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie et des travailleurs eux-mêmes. Le recours à la main-d'œuvre étrangère empêche en effet une surexpansion des entreprises ; il évite en même temps l'application d'heures supplémentaires et il assure à notre marché du travail la souplesse dont il a besoin. Enfin, en cas de recul de l'occupation, cette main-d'œuvre complémentaire ne vient pas surcharger le marché national du travail. Selon la dernière enquête, faite en février 1953, 140.000 travailleurs étrangers étaient occupés en Suisse dont 71.000 de nationalité italienne, 32.000 de nationalité allemande, 25.000 de nationalité autrichienne et un peu plus de 6.000 de nationalité française. Il est vraisem-



Horlogerie: travail de précision par excellence

blable que les chiffres de 1953 seront encore supérieurs.

Quoi qu'il en soit, notre économie ne pourrait pas, dans les circonstances actuelles, remplir ses tâches sans la main-d'œuvre étrangère et il est regrettable que certains milieux fassent encore de l'opposition à son immigration. Si chacun reconnaît la nécessité de conserver au marché suisse du travail son caractère national, il n'en reste pas moins dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie d'appliquer dans ce domaine des méthodes libérales.

Les nouveaux soucis de l'horlogerie

L'année 1953 a été également pour l'horlogerie une année record, puisque la valeur des exportations a atteint 1.106 millions de francs, augmentant de 24 millions ou de 2,2 % par rapport à l'année 1952. Cependant, l'horlogerie constate aussi que le rythme et l'importance des commandes ont plutôt tendance à se ralentir. De plus, elle se trouve de nouveau, ainsi que cela se produit pour ainsi dire périodiquement, devant des difficultés nouvelles pour ses exportations aux États-Unis d'Amérique qui, on le sait, sont le premier client de l'horlogerie suisse, absorbant le tiers de son exportation. Déjà en 1952, les protectionnistes américains avaient cherché à obtenir une augmentation des droits de douane sur les montres, mais, par décision du 14 août 1952, le Président Truman avait écarté cette demande. Malgré cette décision, les adversaires de l'importation suisse ont repris leurs efforts en vue d'entraver nos ventes aux États-Unis et ils ont maintenant recours à la législation anti-trust qu'ils cherchent à invoquer contre l'industrie suisse, alors qu'au contraire notre production horlogère, loin d'être trustée, est répartie entre de nombreuses entreprises ayant souvent le caractère de moyennes et même de petites entreprises. Il serait vraiment paradoxal de voir un grand pays comme l'Amérique, qui s'est fait le champion de l'économie libérale, chercher, par une voie aussi détournée, à juguler la concurrence d'un petit pays qui, s'il s'est assuré des positions sur le marché mondial, y est arrivé par ses efforts et son travail.

L'Union européenne de paiements

Dans une étude parue dernièrement, M. H. Homberger, délégué du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (1), a exposé avec compétence et auto-

rité la portée des problèmes que pose à la Suisse son adhésion à l'Union européenne de paiements. Le « quota » de la Suisse, fixé au début à 250 millions de dollars soit à 1.095.000 francs suisses - a dû, en raison du développement des exportations suisses, être augmenté d'une « rallonge » de 125 millions de dollars, soit de 546.600.000 francs suisses, ce qui porte le « quota » total à 375 millions de dollars. Bien que ce quota total ne soit pas encore épuisé, il n'en reste pas moins que le solde créditeur de la Suisse au sein de l'Union européenne de paiements atteint un montant très élevé et que le crédit que la Suisse doit ainsi accorder à cette institution internationale soulève des problèmes difficiles. Comme l'Union européenne de paiements a été créée par les États proprement dits et non pas par l'économie, seule la Confédération peut assumer les obligations qu'implique son adhésion à l'Union, c'està-dire lui accorder les crédits nécessaires, et il n'est pas possible que l'économie privée se substitue dans ce domaine aux pouvoirs publics. D'ailleurs, l'économie n'a pas manqué de faire sa part puisque, sur sa propre initiative, il a été décidé de prélever une taxe de 1/2 % sur toutes les affaires traitées avec les pays de l'Union européenne de paiements et que cette taxe a produit environ 20 millions de francs par an.

On a suggéré également de réduire le crédit accordé par la Suisse au moyen de prêts extérieurs dont le montant serait versé par l'intermédiaire de l'Union européenne de paiements et qui diminuerait donc d'autant les engagements de la Suisse. Toutefois, cette solution se heurte à certaines difficultés.

La Suisse reconnaît les services que l'Union européenne de paiements peut rendre par son action en vue de la libéralisation des échanges et par l'aide qu'elle apporte aux efforts en vue du retour à la convertibilité des monnaies.

Comment, dans ces conditions, ne prendrait-elle pas une part active aux travaux de cette Union puisque, pays d'exportation à monnaie forte, la Suisse a un intérêt primordial à la réalisation de ces principes?

Charles Kuntschen

⁽¹⁾ Dr Homberger, délégué du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie : « Die schweizerische Aussenhandelspolitik und die Krise der Zahlungsbilanzen im Zeichen der internationalen Zusammenarbeit », conférence présentée à l'Université de Zurich, dans le cadre des conférences organisées par le département d'études économiques du « Schweizerischen Institut fur Auslandforschung ».